

# CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mardi 26 mai à **20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Étaient Présents: Mme BÉZIAN Maud, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, Mme POULAIN Mélanie,  
Mme VATTE Delphine, M. BRANLE Olivier, M. CAVÉ Jean-Marie, M. CARDONNE Raymond, M. GIUSTI Christophe, M. PERNIN David.

Absent(e)s : Madame FOSSE Christine  
M. Yvan LEROY a donné pouvoir à M. Olivier BRANLE  
M. Patrick MARTY a donné pouvoir à M. Raymond CARDONNE

Monsieur David PERNIN a été élu secrétaire de séance.  
Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

## **TARIF CANTINE RENTRÉE SCOLAIRE 2015/2016**

Compte tenu que notre fournisseur « LA NORMANDE » n'a pas demandé un réajustement de ses prix pour l'année scolaire 2015/2016

Par conséquent, Monsieur Le Maire propose de maintenir le tarif actuel du repas pour les familles à la rentrée scolaire 2015/2016, soit 3.20 €uros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

## **TARIF GARDERIE PÉRISCOLAIRE 2015/2016**

Monsieur Le Maire rappelle le tarif garderie qui a été mis en place en 2014 suite à la modification des rythmes scolaires.

Le matin : de 7h00 à 8h20 avec un forfait de 2.00 €uros  
de 7h30 à 8h20 avec un forfait de 1.50 €uros

Le Soir : de 16h30 à 19h00 avec un tarif de 1.00 €uros lademi-heure

Le Mardi et le Vendredi de 15h00 à 16h30 avec un forfait de 1.00 €uro  
Le Mercredi de 11h30 à 12h30 avec un forfait de 1.00 €uro.

Monsieur Le Maire propose de reconduire le tarif actuel de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **TRANSPORTS DES ENFANTS VERS LES CENTRES AÉRÉS ET PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE 2015/2016**

Suite à la modification des rythmes scolaires pour l'année 2014/2015, Monsieur Le Maire rappelle que les transports GRISEL à GISORS ont mis à disposition un autocar à destination des centres aérés de VESLY et BÉZU Saint Éloi le mercredi midi, pour un coût de 101.71 €uros par transfert.

Monsieur Le Maire expose au Conseil la possibilité de diriger les enfants de Neaufles Saint Martin pour l'année scolaire 2015/2016 vers le centre aéré de Bazincourt sur Epte  
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS ET MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

Monsieur Le Maire propose au Conseil la construction d'une aire de jeux pour les enfants sur le terrain communal.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cette construction, mais demande la présentation de différents devis afin de pouvoir choisir l'entreprise qui sera retenue.

Une modification budgétaire sera nécessaire

La séance est levée à 22h 30